



Syndicat national des inspecteurs d'Académie  
Inspecteurs pédagogiques régionaux

## Déclaration de candidature au Bureau National du SNIA-IPR

Je soussignée Frédérique Hannequin IA-IPR d'Histoire-Géographie dans l'académie de Lyon et adhérente du SNIA-IPR à jour de ma cotisation, déclare être candidate au Bureau national du SNIA-IPR. Je m'engage, en cas d'élection, à participer régulièrement aux réunions du BN et à m'investir dans les différentes tâches assignées aux membres du Bureau National, en conformité avec le statut et le règlement intérieur du SNIA-IPR.

### Profession de foi de Frédérique Hannequin

Adhérente au SNIA-IPR et déléguée académique, je suis personnellement convaincue que le rôle d'un syndicat est de contribuer à l'analyse objective et au questionnement des projets de rénovation, de réforme et/ou des décrets dans leur capacité à améliorer le système éducatif. Cette réflexion a aussi pour but d'affirmer, s'il en était besoin, le nécessaire ancrage disciplinaire et de terrain des inspecteurs et inspectrices et la reconnaissance de leur expertise dans le respect de leur liberté d'appréciation et de leur positionnement. Ainsi, si la refondation de l'école passe par la rénovation de la gouvernance et par un pilotage partagé en responsabilités, il reste fondamental d'affirmer la place des IA-IPR comme collaborateurs directs du recteur.

Face à l'évolution de la définition du métier d'inspecteur/inspectrice et aux exigences dont l'éventail est toujours plus large, face à la question de la fluidité des carrières et à celle de la valorisation de nos missions d'encadrement, j'essaierais de contribuer à construire une position cohérente du Bureau national, puis de la défendre pour répondre efficacement à l'ensemble des enjeux actuels et à venir.

Je vous remercie d'avance pour la confiance que vous m'accorderez.

A Lyon, le 20 mai 2015

Signature électronique

Frédérique Hannequin

**ADRESSER CETTE FICHE** à Bernard LEHALLE, vice-président du SNIA-IPR:  
par courriel [bernard.lehalle@orange.fr](mailto:bernard.lehalle@orange.fr) avant le 22 mai, délai de rigueur